

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MAI 2016**

**Délibération**  
n° 2016.05.149

**Liaisons douces :**  
création de  
l'autorisation  
d'engagement et des  
crédits de paiement  
(AE n°3 - Budget  
annexe Transports en  
commun)

**LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

**Secrétaire de séance :** Bernard CONTAMINE

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :**

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Vincent YOU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) :**

Nicole GUIRADO

**Absent(s) :**

François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Catherine MAZEAU

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**LIAISONS DOUCES : CREATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AE N°3 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN)**

Vu les articles L.2311-3-II et R2311-9 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,

Vu la délibération cadre n° 144 du conseil communautaire du 12 mai,

Il est précisé que cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles GrandAngoulême s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

GrandAngoulême versera une subvention exceptionnelle d'équipement aux communes de L'Isle d'Espagnac, de La Couronne et de Ruelle sur Touvre, plafonnée à 50% du montant des travaux hors subventions perçues par la commune pour l'aménagement de liaisons douces estimé à 400 000 euros HT, soit 200 000 €.

Il est donc proposé de créer une autorisation d'engagement « LIAISONS DOUCES » pour la période 2017-2018 en vue de favoriser le développement des liaisons douces autour du tracé du BHNS.

La répartition des crédits s'établit de la manière suivante :

<b>Autorisation d'engagement</b>	<b>Montant</b>	<b>Crédits de paiement 2017</b>	<b>Crédits de paiement 2018</b>
<b>LIAISONS DOUCES</b>	<b>200 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>70 000 €</b>

Cette répartition sera précisée dès l'approbation des travaux par les communes concernées, maîtres d'ouvrage.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

**Je vous propose :**

**DE CREER** l'autorisation d'engagement n°3 « LIAISONS DOUCES » pour 200 000 € sur le budget annexe Transport en Commun.

**DE REPARTIR** les Crédits de Paiement sur les exercices de 2017 à 2018 conformément au tableau ci-dessus à l'article 6742 « subventions exceptionnelles d'équipement ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 mai 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 mai 2016</b>